

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Cruas-Agents-pathogenes-et-produits>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Cruas : Agents pathogènes et produits chimiques dans le Rhône**

7 mai 2021

France : Cruas : Agents pathogènes et produits chimiques dans le Rhône

Début mai 2021, l'exploitant de la centrale nucléaire de Cruas (Drôme) se penche sur les analyses de qualité de l'eau du Rhône faites fin avril : un micro-organisme pathogène (l'amibe *Naegleria fowleri* dite "mangeuse de cerveau") s'y plaît un peu trop.

Les [amibes](#) apprécient particulièrement les milieux humides, les eaux douces et bien chaudes (entre 20 et 45°C). Elles peuvent être naturellement présentes dans l'environnement mais **leur prolifération est directement liée aux activités industrielles**, notamment aux rejets d'eaux chaudes dans les fleuves.

Le seuil maximal autorisé de l'amibe *Naegleria fowleri* (100 N par litre) est atteint le 29 avril 2021 dans les eaux du Rhône en aval de la centrale de Cruas. Il faudra déverser des produits chimiques (du chlore et de l'ammoniac), toxiques pour les milieux aquatiques et les organismes vivants (biocides), dans l'eau du fleuve pour stopper la prolifération de l'agent pathogène. Un procédé qui est couramment utilisé par EDF pour "traiter" l'eau des fleuves lorsque cette situation se présente aux abords de ses centrales nucléaires (comme c'est arrivé dans les Ardennes, à la centrale de [Chooz en novembre 2020](#)). Suite au "traitement préventif" d'EDF, la concentration d'amibes dans le Rhône a diminué de moitié, repassant sous la limite réglementaire le 30 avril.

Ce n'est qu'après, du 2 au 5 mai 2021, que l'exploitant de la centrale de Cruas a déclenché son Plan d'appui et de Mobilisation Environnement. **La surveillance de l'environnement par EDF ne permet manifestement pas d'éviter la survenue des problèmes environnementaux liés à son installation.** Problèmes que l'exploitant résout en déversant des produits chimiques dans l'environnement. EDF a déclaré à l'Autorité de sûreté un évènement significatif pour l'environnement le 4 mai 2021. Mais cela n'empêche pas l'industriel d'arguer dans son communiqué que tout ceci n'a eu aucun impact, ni pour l'homme, ni pour l'environnement.

Ce que dit EDF :

Atteinte d'un seuil réglementaire sur une valeur calculée de concentration en amibes

Publié le 07/05/2021

La centrale nucléaire de Cruas-Meysses réalise une surveillance environnementale et des traitements vis-à-vis des amibes. Ces micro-organismes naturellement présents dans l'eau du Rhône, en amont des installations, peuvent trouver un terrain favorable de développement* dans les eaux tièdes qui circulent au niveau des tours aéroréfrigérantes des unités de production en fonctionnement.

Pour l'amibe potentiellement pathogène *Naegleria fowleri* (Nf), la réglementation fixe une limite de 100 Nf/litre. L'installation de traitement biocide de la centrale a donc notamment pour objectif de maintenir en aval du rejet d'eaux dans le Rhône, une concentration inférieure à 100 Nf/litre. Entre le 15 avril et le 15 octobre, des prélèvements quotidiens effectués au niveau des aéroréfrigérants permettent de calculer, en fonction du débit du Rhône, la concentration des *Naegleria fowleri*. Les échantillons prélevés nécessitent une mise en culture, les résultats sont obtenus deux jours plus tard et analysés sur plusieurs jours (de J+2 à J+5).

Vendredi 30 avril, les équipes de la centrale ont préventivement renforcé le traitement biocide (monochloramine) car le taux d'amibes détecté dans les prélèvements effectués le 28 avril augmentait. Dimanche 2 mai, les analyses des prélèvements du 29 avril ont mis en évidence une concentration, en aval du rejet d'eaux dans le Rhône, de 100 Nf/litre, soit le seuil réglementaire. Par la suite, la concentration calculée sur la base des prélèvements du 30 avril a diminué de plus de la moitié et a continué de baisser pour les jours suivants. Par ailleurs, la température du Rhône mesurée le 29 avril, de l'ordre de 12 °C, était défavorable au développement d'amibes. Conformément aux procédures et afin de pouvoir faire appel à ses équipes d'astreinte, la centrale a mis en place un « plan d'appui et de mobilisation » du 2 mai au 5 mai. Cet événement n'a eu aucun impact sanitaire ni environnemental. En raison de l'atteinte du seuil de 100 Nf/litre, la direction de la centrale nucléaire de Cruas-Meysses a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire, un événement significatif pour l'environnement, le 4 mai 2021.

* Naturellement présentes dans l'environnement, les amibes apprécient les milieux humides, spécialement les eaux douces chaudes dont la température s'échelonne de 20°C à 45°C.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/centrale-nucleaire-de-cruas-meysses/actualites/atteinte-d-un-seuil-reglementaire-sur-une-valeur-calculée-de-concentration-en-amibes>